



Crédit pour une voiture résilié

Par **menaud**, le **06/01/2014** à **22:53**

Bonjour, j'ai acheté une voiture par la DIAC et je n'ai pu honorer mes prélèvements. De ce fait selon le contrat ils sont en droit de récupérer la voiture ce que je conçois et me demande beaucoup plus que le crédit souscrit à la base. Selon leur thème du contrat ils ont le droit. Ma question est autre. Lors de la souscription du contrat j'ai voulu prendre le contrat à mon nom et ils n'ont pas voulu car je n'avais plus de revenus mais j'ai déjà eu un crédit chez eux et tout c'est bien passé pour la première fois. Alors nous avons voulu le mettre au nom de mon conjoint. Ils n'ont pas voulu car il venait de créer sa société mais elle avait moins de 3 ans. Et si nous le prenions à 2 (moi en tant que conjoint de l'emprunteur) le crédit est passé. A ne rien comprendre !! Selon le vendeur c'est du fait que j'ai déjà eu un crédit chez eux est tout c'est bien passé !! La DIAC RCI BANQUE ne doit-elle pas vérifier la solvabilité des clients avant de faire un crédit car j'avais demandé à 2 banques différentes qui m'ont refusé le crédit. Je sais que j'ai signé le contrat en connaissance de cause. Ai-je un recours contre la diac ? Merci de votre aide car je n'ai pas les finances pour payer ce qu'il me réclame malgré la prise de ma voiture. Merci de votre réponse.